

OPEN-VOX KIT DÉBAT



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Les données personnelles sur internet: des ressources convoitées à protéger ?

Dans ce numéro

Que sont les données personnelles en ligne ?

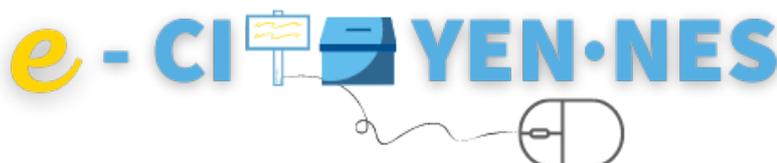
Quels sont tes droits concernant leurs utilisations par des tiers ?

Quel comportement adopter pour un meilleur respect de sa vie privée ?



Ce Kit débat a été réalisé dans le cadre du projet E-citoyen.nes, en partenariat avec le programme Open-Vox du PEJ France

Le projet



Cofinancé par la Commission européenne à travers le programme Erasmus+, le projet E-citoyen-nes est un projet d'échange de pratiques entre 3 structures d'éducation à la citoyenneté en France (PEJ France), Allemagne (Polyspektiv) et Suisse (Fédération Suisse des Parlements de jeunes).

E-citoyen-nes vise notamment à développer, par le partage de pratiques, une expertise concernant les pratiques numériques de participation citoyenne des jeunes (15-25 ans) afin d'outiller et de former des jeunes engagés, des animateurs et des animatrices jeunesse en France, Suisse, Allemagne à intégrer ces méthodes dans leurs activités. L'ensemble de outils est disponible sur le site du PEJ France: pejfrance.org



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Les partenaires

polyspektiv

Entreprise d'éducation à la citoyenneté basée à Berlin, Polyspektiv propose des activités ludiques (jeux de rôle, escape game ...) à destination de jeunes de 13 à 30 ans pour mieux comprendre la politique.

La Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) est une organisation rassemblant les parlements de jeunes de suisse. Elle souhaite enthousiasmer les jeunes pour la politique et les encourager à y participer.



DSJ | FSPJ | FSPG
Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani

Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de la présente publication ne vaut en rien approbation de son contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs; la Commission ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation qui serait faite des informations contenues dans la présente publication

Bienvenue à Open-Vox !



Un espace d'échanges et de partage en groupe autour de sujets du quotidien. Toutes les deux semaines, c'est l'occasion de se retrouver pour discuter de thématiques diverses !

Le PEJ-France

Fondé en 1994, le Parlement Européen des Jeunes - France est une association nationale d'éducation à la citoyenneté, membre d'un réseau européen présent dans 38 pays. En France, elle est portée "par et pour des jeunes" engagé-es à l'échelle locale et nationale dans différents programmes qui sont déclinés dans six comités régionaux.

L'association organise chaque année des événements qui permettent à des jeunes de 15 à 25 ans de vivre des expériences de citoyenneté active en favorisant les rencontres, l'échange et le débat sur des thématiques d'actualité : sessions de simulations parlementaires, interventions en milieux scolaires, groupes de débats en lycée, forums étudiants...

Un réseau par et pour les jeunes



Des activités favorisant l'échange, l'expression et les rencontres



Le programme Open-Vox

Le programme Open-Vox, lancé en 2020 par le PEJ-France, propose à des lycéen-nes de toute la France de créer des groupes de débat dans lesquels ils/elles ont l'opportunité de discuter de sujets d'actualité. Au cours de l'année, des échanges sont organisés entre différents lycées pour permettre de dialoguer au-delà des murs de chaque établissement, entre jeunes, et d'ainsi créer encore plus de débats !



Lorsque la dynamique du groupe de débat est lancée, il existe la possibilité - avec l'appui du PEJ si besoin - d'aller plus loin. Les lycéen-nes peuvent ainsi réaliser des activités dans leur lycée/ville : mise en place d'animations (cleanwalk, collectes, animations au lycée...), participation à des sessions locales, régionales, nationales ou européennes !

SOMMAIRE

Débattre oui, mais comment ?	5
La méthode de débat du mois	6
Les données personnelles sur internet: des ressources convoitées à protéger ?	7
Assumer notre présence numérique	
Quelles valeurs pour ces données ?	
Les cyberattaques  	
RGPD : mais qu'est-ce donc ?  	
Les données personnelles en droit: en France, en Suisse et en Allemagne  	
Comment se protéger ?	
Quelques éléments clés	
Ce qu'ils/elles en disent...	
Place au débat: quelques pistes pour se questionner	15
Pour aller plus loin	16
Bonnes pratiques  	
Des idées d'engagement	
La prochaine fois dans Open-Vox	19



Débattre : oui, mais comment ?



Quelques conseils pour débattre sereinement :



Nommez un-e responsable de débat : son rôle est à la fois d'animer, de modérer le débat et d'en être le maître du temps. Il/Elle est chargé-e de distribuer et gérer la parole pour que chacun-e puisse s'exprimer tour à tour. Le/la responsable doit également être vigilant-e à ce que la prise de parole soit équitable.



Organisez l'espace : les formes circulaires favorisent le dialogue et la proximité entre les participants-tes, ce qui renforcent la confiance réciproque et l'écoute.



Déterminez et annoncez la durée du débat au début : environ une heure et demie, c'est la durée que nous recommandons !



N'oubliez pas de rappeler quelques règles :

- Le respect et l'écoute des personnes qui prennent la parole
- La bienveillance et la patience entre les participant-es
- Les règles de circulation de la parole et les temps des prises de parole des participant-es

La méthode de débat du mois



Jeu de rôle: si c'est gratuit, c'est toi le produit!

Lors de cette activité, les élèves vont endosser le rôle d'acteurs du secteur numérique qui cherchent à convaincre l'opinion publique de modifier la loi française pour quelle soit plus permissive en terme de collecte de données personnelles :

- une entreprise qui souhaite continuer à collecter les données de ces abonnés largement pour leur proposer un meilleur service gratuitement adapté à leurs besoins,
- une association de défense de la vie privée des internautes



Durée : 45 min à 1h

Déroulement



1- Dans un premier temps, les deux groupes présentent leur position - ils peuvent bénéficier d'un temps de préparation au préalable

2- Ils débattent ensuite en répondant aux arguments de l'équipe adverse

3- Enfin, chacun reprend sa propre identité pour voter, selon ses convictions personnelles et la capacité à argumenter et à convaincre de chaque équipe.



Matériel et préparation

Description des deux équipes et leur objectifs et motivations - n'hésitez pas faire des recherches en amont

Supports libres

Assumer notre présence numérique



Qu'est ce qu'une trace numérique ?

De nos jours, l'utilisation d'internet s'est démocratisée et a pris une ampleur considérable. On utilise internet sur de multiples supports (aussi appelés terminaux): ordinateurs, téléphones, tablettes, consoles de jeux, montres connectés ... Si internet est synonyme d'anonymat pour beaucoup, l'ensemble des traces (ou données) que nous laissons en utilisant internet peut permettre d'identifier des individus plus ou moins précisément. En effet, on laisse:

- **Des traces volontaires** : des informations sur sa vie privée publiées volontairement par l'internaute. Cela correspond au profil rempli sur les réseaux sociaux, les messages et photos publiés, les CV mis en ligne, etc.
- **Des traces involontaires** : à travers l'adresse IP, qui permet à chaque terminal d'être identifié sur le réseau, on peut déterminer l'heure de connexion, les sites visités, le temps dessus, les pages consultées, les documents téléchargés, les mots-clés de vos recherches, etc...



Définir les données personnelles:

définition de la Cnil

Une « **donnée personnelle** » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ».

Une personne peut être identifiée :

- directement (exemple : nom, prénom)
- ou indirectement (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : numéro de sécurité sociale, ADN)
- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour, abonnée à tel magazine et militant dans telle association)

Quelles valeurs pour ces données ?

Les données personnelles présentent une valeur certaine pour qui les détient : possibilité de les utiliser ou les revendre. Pourquoi collecter ces données et comment sont-elles utilisées ?



Tes données personnelles permettent de connaître tes habitudes de vie et les événements majeures qui te concernent. Pour les entreprises, c'est une bonne manière d'influencer tes choix et manipuler tes achats.

Pour les hackers, le vol de données revêt un intérêt pécunier. La revente des données peut être très lucrative, le chantage aussi.

L'intérêt peut aussi être de transformer les comportements quotidiens, manipuler des élections, déstabiliser des gouvernements...



Lors du scandale révélé en 2016, l'entreprise Cambridge Analytica a obtenu des données d'utilisateurs de Facebook, sans autorisation, pour bâtir un programme informatique permettant de prédire et d'influencer le choix des électeurs et électrices américain-es.

La protection des données en France :

1978 : Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et création de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté) chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.



2016 : Création du fichier Titres Electronique Sécurisés (TES) géré par le ministère de l'intérieur qui rassemble les données personnelles et biométriques des Français pour la gestion des cartes nationales d'identité et des passeports français.



1974: Le Monde révèle l'existence d'un projet gouvernemental tendant à identifier chaque citoyen par un numéro et d'interconnecter, via ce numéro, tous les fichiers de l'administration.



2012: Le collectif de hackers Anonymous publie sur Internet des données concernant des centaines de proches de la mouvance néonazie allemande et porte ainsi un nouveau coup au NPD, le parti d'extrême droite (opération Blitzkrieg)

2018 : mise en application du règlement européen général sur la protection des données RGPD

Les cyberattaques

Ce sont des actions volontaires et malveillantes menées au moyen d'un réseau informatique visant à causer un dommage aux informations et aux personnes qui les traitent. Et tout le monde peut en être la cible : les particuliers, les entreprises, les institutions, les services administratifs et de santé...

Une cyberattaque peut être le fait d'une personne seule (hacker), d'un groupe de pirates, d'une organisation criminelle, pour défendre certaines causes (Anonymous) ou même d'un État. Ces attaques informatiques sont facilitées par la quantité croissante d'informations mises en ligne et par des failles de sécurité dans les systèmes.



=> Phishing (hameçonnage) :

Cela consiste à inviter la victime/l'entreprise à se connecter sur un site et saisir des informations confidentielles type mot de passe ou carte bancaire. Le phishing est souvent combiné à l'ingénierie sociale : c'est le fait de cibler spécifiquement un individu au sein de l'entreprise, dont on sait qu'il a une marge de manœuvre pour le manipuler et créer une faille de sécurité.

=> Ransomware (logiciel de rançon)



Il s'agit d'un logiciel malveillant qui crypte les données de la personne jusqu'à qu'une rançon soit donnée, un ransomware est souvent introduit via un phishing, ou l'ingénierie sociale, en ciblant une personne

Le centre hospitalier sud francilien (91) a été victime d'une cyberattaque massive en août 2022. Suite au déploiement de ce ransomware, les services de l'établissement ont été totalement paralysés. Les pirates exigeaient le versement d'une rançon de 10 millions de dollars pour lever le blocus.



RGPD : mais qu'est-ce donc ?

RGPD (GDPR en anglais): « Règlement Général sur la Protection des Données » (« General Data Protection Regulation »)

Ce règlement européen encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs

Quel est son but ?

- Consolider les droits des personnes, via des mesures comme le droit à l'oubli ou la portabilité des données à caractère personnel
- Faire en sorte que les acteurs en charge du traitement des données personnelles soient responsabilisés
- Améliorer la régulation des données, notamment sur la scène internationale

Qui est concerné par le RGPD ?

Tous les États membres de l'Union Européenne ont l'obligation légale de se soumettre à ces mesures de protection du consommateur. Les entreprises, prestataires et sous-traitants résidant dans un pays tiers mais ciblant des citoyens européens sont eux aussi obligés de se conformer à ce règlement.

Quels sont les risques encourus en cas de manquement au RGPD ?

La cour de justice européenne a fixé l'amende maximale à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires dans les cas les plus graves. Un montant particulièrement dissuasif qui risque de motiver même les entreprises les plus réticentes à réguler la collecte de données personnelles.



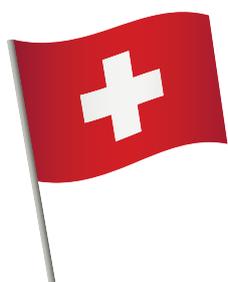
la Cnil a sanctionné Google d'une amende 50 millions d'euros en janvier 2019, pour "manque de transparence", "information insatisfaisante" et "absence de consentement valable pour la personnalisation de la publicité"

Les données personnelles en droit: en France, en Suisse et en Allemagne



Le droit à l'autodétermination informationnelle est le droit pour chaque individu de décider lui-même de la communication et de l'emploi des informations le concernant. Il est la base juridique de la protection des données. Il est reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme qui protège également la sphère privée à son article 8 et la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'article 12.

Pour se conformer au RGPD, la France a publié en 2016 la Loi pour une république numérique. Conformément au droit européen, cette loi transpose le règlement dans le droit national. Elle consacre notamment le droit à l'autodétermination informationnelle et affirme la nécessaire maîtrise de l'individu sur ses données. La protection des données personnelles n'est pas explicitement reconnue dans la constitution française de 1958.



En Suisse, on considère que l'autodétermination informationnelle fait partie de la protection de la sphère privée, telle qu'elle est garantie par plusieurs textes nationaux et internationaux. La Constitution fédérale précise ainsi dans l'art. 13 al. 2 que «toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent». A l'été 2022, la Suisse introduit une nouvelle loi qui rapproche la législation fédérale de celle de l'Union européenne.

En Allemagne, le droit à l'autodétermination informationnelle est reconnu par la Cour constitutionnelle fédérale comme un droit fondamental depuis 1983. Suite à l'entrée en vigueur du RGPD en 2016, le législateur fédéral allemand a introduit une nouvelle version de la loi sur la protection des données (Bundesdatenschutzgesetz - BDSG). Il existe aussi des lois au niveau régional. De plus, ils existent des lois particulières pour les médias et les télécommunications.



Comment se protéger ?

Mes droits

Les personnes dont les données sont collectées bénéficient de plusieurs droits. Elles peuvent les exercer auprès du **responsable de traitement**. Le nom et l'adresse de ce dernier doivent figurer sur les sites visités et dans les contrats conclus. Tu peux aussi contacter la Cnil pour en savoir plus sur tes droits et signaler des manquements.



Imaginons que...



Pour un rendez-vous médical, tu décides de passer par une plateforme de prise de rendez-vous en ligne. Pour cela, tu leur commiques un certain nombre de données personnelles: ton nom, prénom, date de naissance, adresse mail, le type de rdv, le médecin....

Tu as le droit d'obtenir l'accès à ces données à tout moment (**droit d'accès**), tu as le droit de rectifier ces données ou encore de t'opposer à ce qu'elles soient utilisées (**droit de rectification et d'opposition**). En outre, tu peux obtenir qu'elles soient définitivement effacées (**droit à l'oubli**).

Si jamais tes données sont compromises, c'est à dire qu'un tiers y a eu accès, le responsable de traitement doit t'en avertir dans les 72h (**droit à la notification**). Dans le cas où la divulgation de ces informations t'a causé un tort, tu peux obtenir la réparation de ce tort (**droit à réparation du dommage moral ou matériel**).



Quelques exemples de bonnes pratiques

(suite en page 17)

1

Attention à ce que tu publies sur internet : internet c'est pour toujours !

3

Utilise des moteurs de recherches qui ne collectent pas tes données (ex: Duckduckgo)

2

Utilise un bloqueur pour éviter la publicité et les traceurs. Il en existe des gratuits sur la plupart des navigateurs (ex: uBlock origin)

4

Utilise un par-feu et un antivirus - ils doivent être à jour !

Quelques éléments clés



RGPD (GDPR en anglais): « Règlement Général sur la Protection des Données » (« General Data Protection Regulation »)

Ce règlement européen encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs

Conditions générales d'utilisation

Pour lire toutes les conditions générales de tous les sites que tu utilises, tu aurais besoin de 79 jours, 24/24h ☹️

Les conditions générales d'utilisation (CGU) ou contrat de licence d'utilisateur final (CLUF) sont un document contractuel régissant les modalités d'interaction entre le fournisseur d'un service et ses utilisateurs. Elles s'informent les différents internautes des modalités d'utilisation d'un site internet ou d'une application mobile.



Droit au respect de la vie privée

Tout être humain a le droit d'avoir un endroit où il peut être seul et sans surveillance. Chacun de nous a le droit de garder secrète l'intimité de son existence, afin de ne pas être livré en pâture à la curiosité publique. On doit pouvoir contrôler son image en privé et en public ainsi qu'avoir une certaine maîtrise sur ses propres données.

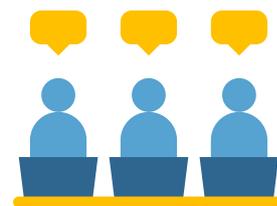


Cookies et autres traceurs

définition de la Cnil

Ce sont des petits fichiers informatiques déposés et lus par exemple lors de la consultation d'un site internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile et ce, quel que soit le type de terminal utilisé (ordinateur, smartphone, console de jeux vidéos connectée à Internet, etc.). Ils ont un objectif de profilage, outils au service de la publicité. Désormais les utilisateurs doivent consentir à leur utilisations.

Ce qu'ils/elles en disent...



Un bref état des lieux des positions des acteur-trices impliqués-es...
... pour te forger ton propre point de vue !

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne



- 1) Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant.
- 2) Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. Toute personne a le droit d'accéder aux données collectées la concernant et d'en obtenir la rectification.
- 3) Le respect de ces règles est soumis au contrôle d'une autorité indépendante.

[Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, Titre II, Article 8:](#)

Robin Reda, député de l'Essonne et Jean-François Husson, sénateur

"Si les données personnelles renseignent par définition sur un individu, elles sont surtout des données communes : ainsi le répertoire d'un téléphone portable renseigne sur les liens qu'entretient une personne avec un nombre considérable d'autres personnes."

["« Nos données personnelles, le fondement d'une nouvelle souveraineté. » La tribune de Robin Reda et Jean-François Husson" L'Opinion 17 avril 2020](#)

Brittany Kaiser, ancienne cadre chez Cambridge Analytica



"Les gouvernements n'ont plus besoin d'envoyer la police ou l'armée dans les rues pour arrêter les opposants. Il leur suffit de payer les bonnes personnes pour changer la mentalité des gens. Comment ? En les ciblant par le biais de ces écrans qu'ils utilisent en permanence"

Photo by Sam Barnes/Web Summit via Sportsfile

[L'affaire Cambridge Analytica, Brittany Kaiser, Harper Collins, 2020](#)

Place au débat: quelques pistes pour se questionner

PHASE 1 : PLANTER LE DECOR



Décrypter l'intitulé du sujet et partager ses connaissances

Avant de se lancer, il faut savoir de quoi on parle. Tout le monde a des connaissances à apporter : un temps de mise en commun de ce qu'on sait (ou pas) !

Vous comprenez le sujet ?
Qu'avez-vous appris avec le kit ?
Des infos à apporter en plus ?



Pourquoi, cette question est importante ?
En quoi ça nous concerne ?

Comprendre en quoi ce sujet est important

Pour cerner l'importance du sujet il est important de se demander qui cette question concerne et en quoi elle mérite d'être posée.

- Combien d'heures passes-tu sur internet quotidiennement ?
- Sais-tu comment tes données personnelles sont-elles utilisées sur les sites que tu consultes quotidiennement ?

PHASE 2 : OPINIONS ET SOLUTIONS

Exprimer des positions et les confronter

C'est le moment de vider son sac ! Ici chacun-e peut exprimer son point de vue et faire part de ses positions : c'est l'occasion de construire sa propre opinion !

Qu'est-ce que ça vous inspire ?
Quelles sont les points positifs ou négatifs selon vous ?

Trouver ensemble des compromis et

imaginer des solutions, pour aller de l'avant !

On reprend les grandes questions et désaccords pour trouver ensemble des idées. Eh oui, il va peut-être falloir faire des compromis !

- Quels risques existent-ils à partager ses données personnelles en ligne ?
- L'utilisation des données par les tiers doit-elle être réglementée par les Etats ?

PHASE 3 : ET VOUS ?

Penser à ce qu'on peut faire à notre échelle !

Avant de clore la séance, l'idée serait de réfléchir ensemble sur les moyens pour s'informer ou agir à votre échelle ! Pour cela, vous pourrez vous aider de la rubrique "Des idées d'engagement" !

Comment êtes-vous sensibilisé-es à la protection des données dans votre parcours scolaire ? Est-ce suffisant à ton avis ?



Pour aller plus loin !



Des questions pour élargir le sujet...

- Le numérique peut-il représenter un danger pour la démocratie ?
- Internet est-il un outil de surveillance de masse ?
- Devrait-on protéger les lanceurs d'alertes qui publient des données volées dans l'intérêt général ?



Quelques vidéos ...

[Données personnelles - L'histoire complète \(42:38\) Fondation MACIF](#)

[Comprendre le RGPD en cinq questions \(03:27\), Le Monde](#)

[Qui collecte nos données personnelles \(07:40\), Le Tatou](#)

Un peu de lecture...



[Martin Untersinger, "Que s'est-il passé en un an de RGPD, la loi censée protéger vos données ?", Le Monde, 25 mai 2019, consulté le 27 octobre 2022](#)

[Alexandre Horn, " Fuites de données médicales de 500 000 patients: la Cnil inflige une amende record de 1,5 million d'euros à Dedalus", Libération, 21 avril 2022, consulté le 27 octobre 2022](#)



Et même des podcasts !

[Christopher Wylie : le lanceur d'alerte à l'origine du scandale Cambridge Analytica \(18:20\), France Inter, L'Instant M, 11 mars 2020](#)



Bonnes pratiques

- 1 Attention à ce que tu publies sur internet : internet c'est pour toujours !
- 2 Utilise un bloqueur pour éviter la publicité et les tracers. Il en existe des gratuits sur la plupart des navigateurs (ex: uBlock origin)
- 3 Utilise des moteurs de recherches qui s'engagent à ne pas collecter tes données (ex: duckduckgo)
- 4 Utilise un pare-feu et un antivirus - il doit être à jour !
- 5 Vérifie la sécurité des sites utilisés (ex: https://) notamment pour tes achats et tes téléchargements
- 6 Désactive la géolocalisation
- 7 Choisis des mots de passe forts (lettre, chiffre, caractères spéciaux) et change les régulièrement
- 8 Limite la confidentialité sur tes réseaux (ex: profils semi-publics, ou privés...)
- 9 N'hésite pas à utiliser des alternatives plus respectueuses de ta vie privée : par exemple protonmail à la place de Gmail

Des idées d'engagement

Dans cette rubrique, tu trouveras différentes formes d'engagement qui existent sur le sujet du jour !



S'informer

C'est déjà être un-e citoyen-ne actif-ve !



La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) veille à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papiers, aussi bien publics que privés. Elle a un rôle d'alerte, de conseil et d'information vers tous les publics mais dispose également d'un pouvoir de contrôle et de sanction.

Participer

Quelques exemples d'associations qui s'engagent sur ce sujet !



La Quadrature du Net

La Quadrature du Net promeut et défend les libertés fondamentales dans l'environnement numérique. L'association lutte contre la censure et la surveillance, que celles-ci viennent des États ou des entreprises privées. Elle questionne la façon dont le numérique et la société s'influencent mutuellement. Elle œuvre pour un Internet libre, décentralisé et émancipateur

Agir à son échelle

Il existe plein d'autres manières de s'engager au quotidien !

Tu peux si tu le souhaites évaluer tes connaissances sur l'éducation numérique proposée par les Incollables en partenariat avec la CNIL, grâce à un [quizz en ligne](#). Par la suite, tu peux commencer à changer tes habitudes et en parler autour de toi.



La prochaine fois

L'utilisation de l'avion comme moyen de transport pour le loisir est au centre de l'actualité récente : les mentalités changent et certaines personnes prennent peu à peu conscience de l'impact écologique qu'il engendre. Cependant sommes-nous prêts à limiter leur utilisation ?

Doit-on se passer de l'avion pour voyager ?

Rédacteurs:

Ce kit débat a été rédigé sur canva.com par des bénévoles du PEJ-France : Augustine L., Mohamed Benziane, Sofia Yaïche, Ludovic J., Idriss E., Taïana M.

Rejoins la CARS et rédige un kit débat

Etre rédacteur-ice au PEJ, c'est développer tes connaissances de fond, tes capacités d'analyse, de rédaction et de travail en groupe, le tout sur des sujets qui t'intéresse !

Si toi aussi tu souhaites rejoindre notre communauté de bénévoles rédacteurs, n'hésite pas à contacter Juliette : juliettebarreira@pejfrance.eu

Suis-nous sur nos réseaux !

Il existe plein de formes d'engagement et de participation au PEJ : pour ne rater aucun de nos événements et opportunités, abonne-toi à notre newsletter WhatsApp et à notre page Instagram et n'hésite pas à faire un tour sur notre site internet pejfrance.org !



Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de la présente publication ne vaut en rien approbation de son contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs; la Commission ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation qui serait faite des informations contenues dans la présente publication